

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم:

93

0303

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للوثائق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B.P 526 RABAT



مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

1

33-0303

LE MAROC ET L'EUROPE : UN DESTIN COMMUN*

33 0303

Abdelkhaleq BERRAMDANE

Situé à la croisée des mers et des continents, adossé à l'Afrique qui constitue son hinterland et son terroir permanent, le Maroc tend son bras mutilé, par delà le détroit, vers l'Europe toujours aussi fascinante. Quelques encablures séparent le royaume du soleil couchant de l'autre rive de la Méditerranée. Comment dès lors ne pas être tenté de les franchir ? La chevauchée fantastique mauresque n'eût-elle pris naissance à Tingitane, eu l'Andalousie pour relais et le Poitou pour mémoire d'outre-tombe ? A l'inverse, l'Europe éprouve le même attrait pour cette contrée musulmane, jardin des Hespérides, au-delà des colonnes d'Hercule. A. Chevrillon, dans son ouvrage *Un crépuscule d'islam*, décrivait ainsi avec envie et volupté cet engouement pour « les silences de l'Islam » et les « immobilités » de cette « humanité sarrasine... dont rêva toute la chrétienté ».

Cette attirance va d'ailleurs de pair, curieusement, avec une répulsion du « barbare » pour l'« infidèle » et réciproquement. « L'hostilité (des tribus barbares), écrivait Ch. Didier dans *La Revue des deux mondes* (1856), nous est à jamais acquise... La vue de cette Europe (...) au lieu de les relier à sa civilisation ne fait que les en éloigner encore davantage en éternisant la réaction ». L'Européen éprouvait de son côté, la même antipathie de race et de religion pour le « Maroc (qui) nageait dans le sang », selon l'hyperbole de Voltaire. De Campou n'écrivait-il pas, dans son livre *Un empire qui croule*, que « tout bon Marocain a deux cultes (...) la crainte et la piastre », et Victor Collin de renchérir dans son ouvrage *Le Maroc et les intérêts belges* : « placé... aux portes mêmes de l'Europe civilisée pour y contraster de toute la laideur de son antique guenille barbaresque... le Maroc, dit-il, nous gêne comme un gourbi dans la cour d'un palais ». Et la littérature de cette même veine est abondante.

Cette image de l'Autre hostile et attrayante à la fois devait paradoxalement peut-être, mais surtout fatalement les conduire l'un vers l'autre. Depuis toujours en effet, le Maroc est en rapport avec l'Europe, empire au faite de sa puissance, royaume défait, reclus dans son impuissance. Devenu la Chine de l'Occident, il n'a pu se garantir des influences européennes. Déjà en 1880, un auteur colonialiste Malavialle, dans son ouvrage *Le Maroc* s'était écrié, dans une apostrophe : « il y a là une injure pour la civilisation... Il faut que la Chine africaine s'ouvre enfin » ! Peu d'années plus tard, R-J Frisch prédisait, dans son écrit *Le Maroc*, que le « (royaume chérifien était) appelé

* Conclusion du livre *Le Maroc et l'Occident* (Karthala 1987), réactualisée.

fatalement à tomber sous l'influence de l'Europe ». Et Jean Jaurès prévoyant se demandait lucidement « comment Clémenceau ne voit-il pas ou n'avoue-t-il pas que la logique de son système va à l'occupation militaire complète du Maroc » (*Le guêpier marocain 1906-1908*). Colonisé, domine, le royaume n'en continue pas moins de clamer par la voix de son roi et de ses élites nationalistes, son appartenance au monde occidental. Aujourd'hui, redevenu indépendant, ses dirigeants reverraient haut et fort l'héritage européen. Tel un « arbre, selon la formule inconnue du roi Hassan II, (Le Maroc) respire grâce à son feuillage bruissant aux vents de l'Europe ».

Là, au Maroc, la fatalité de la géographie s'est donc muée en nécessité historique, là également, comme dans « le meilleur des mondes » de Pangloss, ce personnage de Voltaire dans *Candide*, « tous les événements sont enchaînés ». La rencontre des deux extrêmes, *Al Maghreb Al Aqsa* et l'Occident européen, était ainsi dans l'ordre des choses. Car elle résulte des fondements mêmes des relations internationales marocaines : des données naturelles et des facteurs structurels conditionnent en effet toute l'orientation du Maroc à l'Ouest.

Rencontre singulière, elle sera constamment une alliance plurielle. Tout en gardant le cap à l'Ouest, le Maroc continue toujours en effet, comme par le passé, à louvoyer entre les grandes puissances. Et, à travers les constances du jeu diplomatique établies par le royaume, celui-ci dispose encore aujourd'hui, d'une liberté de manœuvre diplomatique indéniable.

Cette alliance polyphonique est cependant en voie de mutation. Le renouveau de l'engagement, son adaptation au monde naissant dans ce siècle finissant, s'impose en effet. Déjà un nouvel équilibre en gestation se dessine, regroupant dans un ensemble qui reste à définir, mais qui sera probablement plus intégré, l'Europe communautaire en marche et le Grand Maghreb encore dans les langes.

1 - LE SINGULIER

L'identification du Maroc au camp occidental, et plus précisément européen, est bien en effet la résultante de plusieurs facteurs de conditionnement. Elle est avant tout structurelle et non conjoncturelle, comme c'est souvent le cas pour la plupart des pays du Tiers Monde où les jeunes Etats proclament tout haut leur allégeance à tel ou tel système sans pour autant avoir les bases qui les y prédisposent, alors que d'autres choisissent leur camp d'abord et engagent les transformations nécessaires ensuite (cf le cas des régimes issus des coups d'Etat). L'Occident, dans les pays du Tiers Monde et spécialement en Afrique, apparaît généralement comme le fruit d'une insémination artificielle. Au Maroc, il résulte au contraire d'une germination naturelle. L'Occident est en effet pour ce pays tout à la fois un testament historique, un legs géographique, une rente économique et une obligation idéologique et politique.

De tout temps, l'empire chérifien a été en contact avec l'Europe. Toute son histoire s'est déroulée en marge de l'Orient avec lequel il a rompu dès le VIII^e siècle au profit d'une relation de type presque constamment verticale :

Afrique-Europe. Et cela même si ces rapports avec le continent européen ont toujours été marqués par la violence : au *Jihad impérialiste* au moment de l'âge d'or des dynasties marocaines succéda en effet le *Jihad défensif* pendant le reflux de l'Islam d'Espagne avant que le Maroc, beaucoup plus tard, ne mît à son tour en œuvre le *Jihad nationaliste* en vue de récupérer son indépendance confisquée par la France et l'Espagne.

Le destin de l'empire chérifien a été de ce point de vue à maints égards identique à celui de l'empire ottoman : ici comme là, un pays qui avait conquis une partie de l'Europe subit à son tour le joug de ceux qu'il avait dominés ; là comme ici, un Etat constitué avec ses structures gouvernementales et administratives, son armée et sa diplomatie, un Etat reconnu internationalement fut disloqué ; ça et là, la division des puissances de proie retarda le partage et la dévolution.

L'empire Chérifien a été l'objet d'une compétition impérialiste farouche pour sa colonisation. Les différentes puissances européennes (la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie) cherchèrent chacune, pour des raisons qui leur furent propres, à coloniser le Maroc. Leur mésentente aboutit à la « mise sous séquestre » du Maroc à travers deux conférences internationales (Madrid 1880, Algésiras 1906), avec un droit de préemption pour la France et l'instauration du principe de la « porte ouverte » pour tous. Le sort de l'empire chérifien fut à cet égard quelque peu identique aussi à celui du céleste empire : en Extrême Occident comme en Extrême Orient, un empire séculaire fut l'objet d'une âpre lutte entre les différentes puissances impérialistes en vue de le coloniser et, là comme là-bas, le principe de la « porte ouverte » fut l'instrument adéquat de sa pénétration. Cependant, alors que la Chine demeurait soumise à un « condominium », le Maroc, après de rudes transactions, fut concédé à la France.

Elle y établit enfin son Protectorat dans le sang, le 30 mars 1912, ce qui fit dire à Lyautey dans une métaphore : « il n'y a pas une gerbe de blé qui n'ait été fécondée par le sang de nos soldats ». La France installée au Maroc dessaisit le Makhzen de ses compétences internationales. Et, par une interprétation juridique erronée et une pratique illicite du Protectorat, le Maroc fut bientôt dépossédé de toutes ses prérogatives internationales au profit de l'Etat protecteur. Les droits du protégé, par un phénomène de doublement de la personnalité, furent fondus dans ceux du protecteur qui a monopolisé toute la vie internationale du royaume par l'intermédiaire de son Résident général, « Ministre des Affaires Etrangères » du sultan, et au moyen d'une administration parallèle.

Après avoir été le protecteur du Maroc, la France chercha, au lendemain de son indépendance, à devenir son tuteur. Tout un réseau d'accords signés à l'aube de l'indépendance devait propulser le Maroc, dans cette continuation de la colonisation par d'autres moyens que résumait la fameuse formule de « l'indépendance dans l'interdépendance », une formule mieux adaptée aux réalités post-coloniales que le Protectorat, carcan juridique périmé et forme d'association dévoyée. La France se réserva dans ce système un droit de regard et même de participation à la vie internationale du pays au moyen

de l'accord diplomatique de Rabat signé le 20 mai 1956. Cependant, ledit accord ne tarda pas à être emporté par les tourmentes de l'indépendance et finalement dénoncé par le Maroc le 15 février 1960, qui retrouvait ainsi la plénitude de ses compétences internationales. Cependant, le poids du passé et le mimétisme aidant ne tarderont pas à marquer toutes les institutions internationales du royaume, redevenu indépendant, du cachet occidental.

L'histoire révèle donc la continuité des rapports Maroc-Occident, leur intensité et leur violence. L'internationalisation de la question marocaine, l'établissement du Protectorat français, la dislocation de l'Etat Makhzen et le dessaisissement du Maroc de sa souveraineté internationale, constituent autant d'éléments d'un code génétique dont le royaume pourrait difficilement se passer ou se défaire aujourd'hui.

La géographie confirme d'ailleurs et explique la permanence des liens Maroc-Occident. « *La politique d'un pays n'est-elle pas dans sa géographie* », comme le disait Napoléon ? Dans le cas du Maroc, les contraintes de la géographie ont commandé et commandent encore l'ouverture du pays vers l'Europe. Sa position isthmique a fait et fait de lui le complément naturel de l'Europe vers le monde arabe et l'Afrique. Son emplacement à la croisée des pistes caravanières et des voies maritimes les plus fréquentées du globe le prédisposent à sa vocation de grand Etat marchand, transitaire entre l'Europe et l'Afrique.

Sa position stratégique à la croisée de deux mers et de trois continents a également depuis toujours intéressé les grandes puissances maritimes. Au cours du XIX^e siècle, la France, l'Espagne et l'Angleterre se disputèrent avidement son littoral en vue de contrôler la navigation dans le bassin méditerranéen. Les Américains, par différents traités de commerce et de navigation, bénéficièrent quant à eux de la neutralité bienveillante des Marocains. Tanger elle-même fut dotée d'un statut international de « ville libre » afin d'éviter que l'Angleterre qui disposait du rocher de Gibraltar ou encore l'Espagne puissent verrouiller le détroit de Gibraltar. Et durant la seconde guerre mondiale, le Maroc servit aux Alliés de point d'appui pour leur futur débarquement en Europe (en Sicile et en Normandie). Quand la guerre froide prit naissance, les Etats-Unis installèrent des bases stratégiques au Maroc (en vertu des accords secrets franco-américains du 22 décembre 1950) et en Libye, destinées à compléter par le Sud le dispositif militaire de l'OTAN, ceinturant ainsi militairement l'URSS et ses alliés. Depuis, les Américains n'ont quitté ces bases en octobre 1978 que pour y revenir en mai 1982. L'intégration stratégique continue du Maroc dans le monde occidental consolide ainsi l'appartenance du royaume chérifien à l'Ouest et sert en même temps de garde-fou empêchant le régime de pencher trop, voire de basculer vers l'Est.

Géostratégique et économique, l'espace marocain a également une dimension politique. L'empire chérifien fut désintégré et son territoire découpé géométriquement en plusieurs morceaux (Tanger : zone internationale ; Ceuta, Melilla, Ifni : enclaves espagnoles ; le nord : Protectorat espagnol ; le cen-

tre : Protectorat français ; la zone de Tarfaya et le Sahara Occidental : possessions espagnoles ; la Mauritanie : colonie française ; sans oublier tout l'est du pays depuis le sud de Figuig qui fut intégré dans l'« Algérie française », dans le but de l'affaiblir pour mieux l'intégrer dans les sphères d'influence française et espagnole. Au Maroc, le colonisateur a démembré un territoire appartenant à un État reconnu internationalement afin de mieux le dominer ; ailleurs, en Afrique, il a au contraire remembré divers territoires pour en faire des « ensembles », mais des ensembles d'États assujettis. Quoi de plus naturel dès lors que de voir le Maroc, une fois son indépendance acquise, chercher à recouvrer son intégrité territoriale ? Et quoi de plus normal que de voir l'Occident s'y opposer catégoriquement ? Le rétablissement du « Grand Maroc » dans ses frontières historiques, au moment où l'orientation du royaume n'étaient pas encore stabilisée et où les territoires voisins n'étaient pas encore décolonisés, constituait en effet une menace pour les intérêts des puissances coloniales dans la région et un danger pour un équilibre régional jusque là éminemment favorable à l'Occident. Aujourd'hui, avec la question du Sahara Occidental, il en va autrement. L'encerclement du Maroc, par des régimes hostiles guidés par Alger, inquiète et incite en retour les pays occidentaux à manifester leur compréhension à l'égard de l'irréductibilité marocain. Un Maroc fort, qui contrebalancerait la puissance algérienne en Afrique du Nord et en Afrique, n'est pas pour déplaire à l'Occident.

Le facteur géographique pérennise ainsi les rapports Maroc-Occident que consolide d'ailleurs l'interdépendance économique. L'interaction entre l'économie et les relations internationales marocaines est en effet indéniable. L'intérêt économique a commandé, tout au long du XIX^e siècle, la compétition coloniale pour l'appropriation du marché marocain. La « bagarre » mercantile était telle que deux conférences internationales (Madrid 1880 et Algésiras 1906) ne purent en venir à bout. Certes, le régime de la « porte ouverte » (égalité économique pour tous) fut instauré mais cela ne mit pas fin pour autant aux rivalités économiques entre puissances coloniales. L'instauration du Protectorat français après différents marchandages et trocs n'y changera rien. L'Allemagne et les États-Unis entendaient toujours faire respecter leurs intérêts économiques. C'est pourquoi ils ont toujours refusé la position dominante de la France au Maroc.

La France, en s'installant au Maroc, a monopolisé en effet le marché marocain. Elle a fait disparaître les vieilles structures économiques du pays et en a créé d'autres, conformes à ses intérêts. Elle a eu cette double mission, « destructrice » et « génératrice », dont parlait Karl Marx à propos du rôle de la Grande Bretagne en Inde. La France a modernisé le royaume tout en l'amarrant solidement à la métropole. En mars 1956, le Maroc retrouve son indépendance mais l'ancien protecteur, par le système de ce que Gunnar Myrdal appelle le « bilatéralisme imposé », et en l'occurrence de sa variante marocaine l'« indépendance dans l'interdépendance » a hypothéqué son avenir et organisé sa subordination économique. On peut dès lors se demander avec raison si le Maroc s'est vraiment autodéterminé ou si son sort ne fut pas plutôt prédéterminé par l'ancien protecteur.

Toutefois, une fois l'indépendance acquise, la bourgeoisie marocaine a surdéterminé son avenir. Elle n'a pas rompu en effet avec le modèle de développement hérité du Protectorat ; bien au contraire, elle s'est chargée de le reproduire avec ses tares et ses avatars (cf. les plans quinquennaux et triennaux depuis 1960), de le réaménager en fonction des besoins de la Communauté Economique Européenne (cf. Les accords de mars 1969, d'avril 1976 et mai 1988) et de le restructurer, depuis 1983 selon les prescriptions du FMI et de la BIRD (dévaluation, libéralisation des échanges tout en adhérant au GATT en mai 1987, privatisation...). Le financement de la croissance se fait toujours par l'aide étrangère qui est de plus en plus exponentielle. Le Maroc est ainsi arrivé au stade critique de son endettement (le total de la dette s'élevait en 1988 à 20 milliards de dollars soit 106 % du PNB et avait même atteint : 147 % en 1985). Le circuit fermé et infernal d'endettement est atteint : en dépit des rééchelonnements successifs de sa dette, le Maroc devra emprunter pour rembourser ses emprunts antérieurs. L'Occident, par l'intermédiaire de l'« aide à la recolonisation », selon l'expression de Tibor Mendé, obéissant au principe des vases communicants, a renforcé ainsi la chaîne de la dépendance marocaine (commerciale, financière, culturelle, etc). Désormais les puissances capitalistes subventionnent en somme leurs économies propres et commercent avec elles-mêmes.

Hier marché commun pour toutes les puissances coloniales, puis monopole de la France qui a façonné son infrastructure en fonction de ses besoins, le Maroc capitalise aujourd'hui le legs colonial, le fait fructifier avec l'aide de l'Occident, renforçant ainsi lui-même sa propre dépendance.

Les classes au pouvoir y trouvent assurément leur compte. C'est pourquoi elles n'ont jamais cherché réellement à rompre avec l'Occident. Elles ont toujours revendiqué bien haut leur appartenance au « monde libre ». En pleine guerre froide, la monarchie appuyait l'action militaire américaine en Corée alors que les dirigeants nationalistes demandaient que leur pays fût intégré dans l'OTAN. Ni la sollicitude soutenue de l'Est pendant la colonisation, ni même les sollicitations insistantes de l'URSS au lendemain de l'indépendance, ne détournèrent le Maroc de l'Occident, et ceci même au moment où leurs relations étaient les plus froides. D'ailleurs, une fois l'indépendance retrouvée, les responsables marocains vont « nationaliser » l'Occident, l'adopter au risque de se renier, et élaborer toute une grille idéologique de légitimation de leurs relations privilégiées avec le camp occidental dont l'Islam et la liberté constituent toujours les éléments idéologiques de base et les instruments de référence.

Source de légitimation idéologique, la monarchie est également source de légitimité institutionnelle. Le Roi, clé de voûte de tout le système politique, monopolise toutes les institutions étatiques des relations internationales. Se fondant sur les institutions sultanales d'hier et le système politique unanimiste d'aujourd'hui, le monarque s'impose véritablement en autorité suprême de mise en œuvre des compétences extérieures de l'Etat. Le gouvernement est maintenu dans une simple fonction exécutive et le parlement cantonné dans un rôle purement approuvateur des décisions internationales du souverain. La constitution marocaine, inspirée largement de la constitution de la

V^e République, organise et aggrave un tel déséquilibre : c'est ainsi que le roi est non seulement l'autorité constitutionnelle désignée pour déterminer les relations internationales mais également pour les conduire. Par conséquent, les préférences du roi, qui vont incontestablement vers l'Europe occidentale, ne peuvent que transparaître largement dans la diplomatie marocaine.

D'ailleurs le souverain chérifien maîtrise également les instruments des relations internationales du pays, calqués sur ceux de la France. Il est l'autorité supérieure de mise en œuvre et de contrôle des organes des relations internationales marocaines : il est à la fois l'autorité administrative hiérarchique qui contrôle le fonctionnement de l'action des personnes et des administrations susceptibles de concourir à la vie internationale du pays et l'autorité diplomatique supérieure qui définit le cadre et le déploiement des antennes diplomatiques marocaines à travers le monde qui révèle d'ailleurs un déséquilibre patent dans la carte diplomatique du Maroc en faveur de l'Ouest. La main royale est donc partout.

La permanence de la légitimité idéologique et institutionnelle constitue ainsi véritablement le quatrième pilier du pont Maroc-Occident. Testament de l'histoire et héritage permanent de la géographie, succession patrimoniale inachevée et filiation idéologique et politique sans cesse renouvelée, la relation Maroc-Occident est en définitive un cas singulier. Elle nous offre le caractère rare et remarquable d'une liaison tissée non seulement par des structures naturelles (histoire et géographie) mais également fonctionnelles (le développement économique et la légitimité politique). Les premières ont une fonction essentiellement déductive alors que les secondes ont une fonction principalement reconductive des relations Maroc-Occident. « Chaque être tend à persévérer dans son être » disait Spinoza. Le Maroc également, pourrait-on ajouter.

« Pour faire du neuf, remarquait le roi Hassan II dans ses mémoires (*Le défi*), il est préférable de construire sur du solide : sur ce qui demeure ». Tout le jeu diplomatique marocain, avec l'Europe et l'Occident en général, se trouve effectivement fondé sur des règles constantes.

II — LE PLURIEL.

Les relations internationales marocaines sont nettement polarisées autour de la France, l'Espagne et la CEE pour l'Ouest. Centrées pour l'Est sur l'URSS et orientées également vers le Tiers Monde, les différentes combinaisons des relations internationales marocaines peuvent dès lors s'inscrire dans un carré, coopératif par nature, incluant le Maroc, la France, l'Espagne et la CEE, et dans un triangle fondamentalement compétitif et comprenant le Maroc, la France et les Etats-Unis. Ces deux figures géométriques se chevauchent et constituent le foyer central des relations Maroc-Occident, auquel vient se juxtaposer un triangle secondaire, englobant le Maroc, l'URSS et le Tiers Monde, qui concurrence et équilibre momentanément les deux figures précédentes. Le Maroc dispose ainsi d'un champ de manœuvre élargi : plusieurs options s'offrent à lui.

Ces jeux multiples s'articulent autour de deux axes principaux et complémentaires : une stratégie permanente de l'alliance avec l'Ouest mais aussi une tactique constante de l'équilibre. Le Maroc a en effet lié de façon claire son destin à celui de l'Occident. Les quelques écarts momentanés, calculés, imposés, ne constituent nullement une remise en cause de sa ligne fondamentale de conduite. Il a en quelque sorte, prêté serment de fidélité « in aeternum » à l'Ouest. C'est une allégeance globale jamais remise en cause, ce qui ne signifie nullement un dévouement aveugle mais une allégeance raisonnée que le Maroc équilibre tactiquement et périodiquement. L'alliance Maroc-Occident est véritablement le thème majeur des relations internationales marocaines dont les jeux tactiques de l'équilibre constituent les variations secondaires.

L'axe stratégique d'alliance Maroc-Occident qui découle, nous l'avons vu, des structures mêmes des relations internationales marocaines, se caractérise par un alignement croissant sur le « monde libre ».

Le rapprochement continu Maroc-Occident débute en effet au début du XIX^e siècle. Ce fut d'abord un engagement-affiliation de 1800 à 1956, ensuite un engagement filiation, de l'indépendance du Maroc à l'accession au Trône du prince Moulay Hassan en mars 1961. Il s'agit d'un engagement irréversible qui présente quatre traits principaux :

— Il s'est effectué dans un cadre conflictuel, impérialiste d'abord, Est-Ouest ensuite.

— Il est de nature à la fois économique, stratégique et politique.

— Il se présente sous un double parrainage : français et américain.

— Il a été imposé au départ, avant d'être assumé plus tard par les Marocains.

Cette ouverture sur l'Occident va être confirmée par la volonté du roi Hassan II. Le jeune souverain lie irrévocablement le destin de son royaume à celui de l'Occident. L'ancrage à l'Ouest sera accéléré par les transformations géopolitiques régionales (l'indépendance de la Mauritanie et surtout celle de l'Algérie affichant ostensiblement ses préférences pour l'Est), organisé politiquement et diplomatiquement et structuré économiquement. C'est l'affermissement de la position marocaine au sein du camp occidental, de l'entente cordiale avec l'Ouest, qui, commencée depuis l'intronisation du roi Hassan II, se poursuit.

En juillet 1974, le Maroc déclenche officiellement l'affaire du Sahara. Les difficultés liées à la décolonisation de ce territoire, et à sa défense une fois celui-ci revenu sous souveraineté marocaine, poussent alors le Maroc à se démarquer de son entente passive et à se lancer dans une alliance active avec l'Occident. Il s'engage résolument dans le sillage occidental et tisse une alliance trilatérale avec le camp occidental. Ainsi mène-t-il une croisade diplomatique anti-communiste dans le monde arabe. Il proclame également le « monde musulman aux musulmans » et prend la tête du jihad islamique en vue de refouler le communisme de la terre d'islam. Parallèlement, il insère son action militaire dans la « stratégie multilatérale concertée » de l'Occident,

destinée à empêcher l'infiltration communiste en Afrique et inclut le pays dans le « consensus stratégique » pour le Moyen-Orient, véritable « cordon sanitaire » établi par les USA dans le but de contrer tout nouveau débordement soviétique dans la région. Et si cela n'était pas suffisant, le Maroc intègre alors solidement son économie dans le capitalisme occidental et ira même jusqu'à demander en 1984, son adhésion à la C.E.E. Au total, il s'agit d'une alliance trilatérale, active, assumée et institutionnalisée (militairement et économiquement) avec l'Occident. Le Maroc « *devient un membre actif et à part entière du monde libre* », comme le déclare officiellement le roi Hassan II.

C'est donc une alliance d'intensité croissante avec le monde occidental. Ceci ne veut pas dire que le Maroc entretient des relations de rêve avec tous les pays de l'alliance et à tout moment. Des difficultés et brouilles avec certains de ses membres n'ont pas manqué de surgir. Cependant, elles n'ont jamais entraîné une rupture du cordon ombilical Maroc-Occident. La France et les États-Unis ont toujours été là jouant tour à tour le rôle de précepteur, tuteur et commanditaire du Maroc dans les situations difficiles pendant la colonisation ou après la récupération de l'indépendance du pays.

Les Marocains eux-mêmes n'ont jamais cherché à rompre avec l'Occident. En fait, même le relâchement momentané des liens du Maroc avec l'Occident au lendemain de l'indépendance, imposé sans le vouloir par les pays occidentaux, en refusant de répondre favorablement aux revendications nationales marocaines, fut contenu par les Marocains eux-mêmes dans des limites raisonnables. Les graves difficultés avec la France au moment de l'affaire Ben Barka n'ont pas pour autant « décalé » le Maroc de la voie occidentale. Le rejet du communisme par les dirigeants et les élites politiques, le refus de la bourgeoisie marocaine de se couper de sa mère nourricière sous peine de perdre ses assises économiques, et peut-être à terme sa prépondérance politique, rendaient à vrai dire toute autre alternative difficile.

Une telle stratégie d'alliance est relayée par une tactique constante de l'équilibre. Le Maroc renoue ainsi avec le jeu de bascule qui, lorsque sa succession était ouverte, lui permit de retarder sa dévolution. Aujourd'hui il mène une politique d'équilibre : équilibre Ouest-Sud, équilibre au sein de l'Ouest et enfin équilibre dans les rapports Est-Ouest.

Dans le cadre de cette politique de variations sur un même thème et contrairement à l'Algérie, le Maroc renonce donc à axer sa diplomatie sur le Tiers Monde. Le royaume marocain n'a pas, en effet, une vision conflictuelle des rapports Tiers Monde-Occident. Ces deux ensembles peuvent selon lui cohabiter, coexister sans qu'il y ait nécessairement affrontement. Le Maroc a d'ailleurs toujours recherché une meilleure entente et complémentarité entre le Sud et l'Ouest par la voie de la médiation et de l'action modératrice. C'est pourquoi, dans ses relations internationales, il ne cherche nullement à opposer le Tiers Monde à l'Occident ou à s'en servir comme alternative, même transitoire. Il l'utilisera, au contraire, périodiquement en tant qu'instrument dans le but de conforter sa stratégie initiale.

Ainsi le Maroc n'a-t-il fait appel au Sud au lendemain de son indépendance que pour inciter l'Occident à le soutenir. En effet, les vestiges de la colonisation alliés aux impératifs de la guerre froide ne tardèrent pas à provoquer des mésententes et des crises dans les relations Maroc-Occident. L'incompréhension occidentale du nationalisme marocain, les malentendus consécutifs à la poursuite de la guerre froide poussèrent alors le Maroc, on le sait, à se dégager quelque peu du sillon occidental. Alors, le Maroc intégra progressivement sa diplomatie dans un réseau de solidarités anti-occidentales. Que ce soit au Maghreb (question algérienne, affaire de Bizerte) ou dans le monde arabe (affaire de Suez, événements du Moyen-Orient 1957-1958) ou plus encore en Afrique (crise congolaise 1960-1961), le Maroc se solidarisa activement, diplomatiquement, voire militairement, avec les pays et les peuples en lutte contre la politique occidentale. En entrant en compétition avec l'Occident, le royaume cherchait effectivement à amener celui-ci à plus de compréhension à l'égard des intérêts marocains. D'ailleurs, il n'hésita pas à opter pour le neutralisme, non par conviction ou volonté de désengagement du camp occidental, mais plutôt par choix pragmatique destiné à faire pression sur l'Ouest en l'incitant à soutenir le royaume marocain.

Dans les phases de perturbation des rapports Maroc-Occident (crise franco-marocaine suite à l'affaire Ben Barka et différend territorial hispano-marocain (1965-1969), froideur américaine (1971-1973)), le Maroc a eu recours là encore au Tiers Monde, mais pour sortir le pays de son isolement diplomatique et combler si possible, même partiellement, la défaillance économique de l'Ouest. D'où la multiplication des échanges de visites et des accords de coopération avec l'Afrique, l'Asie et l'Amérique Latine. D'où également la tenue au Maroc d'un nombre élevé de sommets : sommet islamique en septembre 1969, arabe en décembre 1969 et novembre 1974 et africain en juin 1972.

Le Maroc a aussi utilisé le Tiers Monde pour démontrer à l'Occident la solidité et la viabilité du régime en place. Ses interventions militaires en Afrique (Shaba I et II au Zaïre, en Guinée Equatoriale) et dans le Golfe pour le compte de l'Occident démontraient, s'il en était besoin, qu'il pouvait être un syndic efficace de l'Occident en Afrique et dans le monde arabe.

Le Maroc s'est tourné également vers le Tiers Monde au lendemain de la décolonisation du Sahara occidental. Le renforcement sans précédent des liens Maroc-Occident en vue de faire face au différend maghrébin à propos du Sahara avait eu en effet pour contrepartie une détérioration sérieuse de ses relations avec le Tiers Monde. Pour y remédier, les dirigeants marocains ont donc engagé depuis 1979 une offensive en direction du Sud, leur objectif étant d'équilibrer leurs relations privilégiées avec l'Ouest. Dans ce cadre s'inscrit leur acceptation en juin 1981 du principe de l'autodétermination, longtemps refusé, pour résoudre le conflit du Sahara, et leur rapprochement de l'OUA, hier encore « cloaque » infréquentable ; par là encore s'expliquent leurs initiatives destinées à résoudre le conflit israélo-arabe (Sommets de Fez, novembre 1981 et septembre 1982, présidence du « Comité des sept » de la Ligue Arabe), à dénouer la crise libanaise (l'accord d'entente nationale conclu à Taef en octobre 1989 sous le haut patronage du Comité tripartite Maroc-

Algérie-Arabie Séoudite) et enfin à défendre le monde musulman contre l'« hérésie » iranienne.

Le Tiers Monde n'est donc pas un élément de confrontation mais plutôt un instrument d'équilibre, de démonstration, de suppléance et d'incitation dans les relations Maroc-Occident. Il s'agit là d'une technique du flotteur qui complète et renforce l'axe stratégique d'alliance avec l'Ouest.

Le Maroc poursuit également une politique de rééquilibrage continu, à l'intérieur même de l'Ouest, de ses relations avec ses deux partenaires privilégiés : la France et les Etats-Unis. Les responsables marocains ont toujours opté pour la tactique des deux pôles complémentaires : l'un principal et l'autre secondaire, évitant ainsi d'être à découvert en cas de défaillance de l'un des deux partenaires. Pour comprendre le jeu du Maroc à l'égard de la France et des Etats-Unis, il convient au préalable de déterminer le jeu de ceux-ci à son égard.

De tous temps, en effet, les deux pays se sont trouvés en situation de concurrence au Maroc. Leurs rivalités sont de nature différente. Elles sont en premier lieu d'ordre économique. Elles prirent forme à la Conférence d'Algésiras en 1906. En dépit de la doctrine de Monroe, les Etats-Unis sont intervenus dans la question marocaine en tant qu'arbitre partial pour écarter l'Allemagne du Maroc et défendre leurs intérêts économiques (le respect du principe de la « porte ouverte » et des privilèges capitulaires). Leur renaissance du Protectorat français n'intervint que le 15 Janvier 1917 (en pleine guerre) et avec des réserves expresses quant à leurs droits économiques et à leurs privilèges capitulaires. Ils ne renoncèrent d'ailleurs à ces derniers qu'au lendemain de l'indépendance. Devenus une puissance mondiale après la première guerre mondiale, puissance aux intérêts économiques grandissants, ils refusèrent de laisser la France seule au Maroc. La concurrence franco-américaine ira donc croissant pour aboutir au fameux arrêt de la CIJ d'août 1952. Leurs rivalités économiques ne cessèrent pas pour autant ; elles se prolongent aujourd'hui encore dans le royaume chérifien.

Ces rivalités sont en second lieu d'ordre stratégique. Le débarquement en Afrique du Nord en novembre 1942 permit aux Etats-Unis de découvrir l'intérêt stratégique du Maroc après avoir évalué son importance économique. Une fois la guerre terminée, ils gardèrent pied au Maroc (Kenitra, Casablanca) et consolidèrent même leur présence pendant la guerre froide au moyen de différentes bases construites au Maroc en vertu des accords secrets franco-américains du 22 décembre 1950. Leur présence quasiment ininterrompue depuis la guerre dans le royaume (sauf entre 1978 et 1982) fut toujours admise à contrecœur et avec résignation par la France, obligée quant à elle de retirer ses soldats et de quitter ses bases au Maroc dès 1961.

Les rivalités franco-américaines sont en troisième lieu d'ordre politique. Lors du débarquement allié, les Américains furent en contact direct avec les réalités marocaines et nouèrent des relations privilégiées avec le sultan et les nationalistes. Les Français ne pouvaient que s'inquiéter d'un tel rapprochement. Le maréchal Pétain et le général de Gaulle estimaient que les Américains étaient là pour leur prendre leurs colonies ou éventuellement pour

les libérer de la tutelle de la France. Les Etats-Unis, qui avaient noué des intelligences sur place, n'avaient-ils pas prôné ouvertement le règlement des questions coloniales en prenant en considération les aspirations des populations intéressées (cf. le message du président Wilson au Congrès américain le 8 janvier 1918 et la Charte de l'Atlantique du 12 août 1941). D'ailleurs, les Américains n'hésitèrent pas à soutenir et à encourager officieusement les revendications nationalistes marocaines entre 1947 et 1956, irritant ainsi au plus haut point les autorités françaises. Dans cette période de guerre froide, les Etats-Unis, leader du « monde libre », canalisèrent les revendications des nationalistes pour qu'ils ne succombassent point aux charmes du communisme et préparaient également des élites marocaines qui leur seraient fidèles à prendre les rênes du pouvoir au lendemain de l'indépendance. Il en résultera une méfiance quasiment viscérale et permanente de la France vis-à-vis des Etats-Unis au Maroc. Une question lancinante et continue hante, aujourd'hui encore, l'esprit des dirigeants français : les Etats-Unis ne vont-ils pas prendre la relève de la France dans ce pays à la première occasion ? Ni la guerre froide, ni la détente internationale n'ont supprimé cette suspicion ou atténué cette concurrence.

Le Maroc a d'ailleurs lui-même entretenu un tel climat à dessein, cherchant ainsi à en tirer le maximum de profit. Dans le cadre de sa diplomatie de l'équilibre, et en fonction des circonstances, il a entretenu un tel climat à dessein, cherchant ainsi à en tirer le maximum de profit. Dans le cadre de sa diplomatie de l'équilibre, et en fonction des circonstances, il a en effet privilégié successivement l'un ou l'autre pôle. Depuis 1912, le royaume marocain a expérimenté deux tactiques, parfois alternativement et d'autre fois concomitamment, en vue de faire face à la défaillance de l'un des deux partenaires.

La première est en quelque sorte une tactique substitutive permanente. A chaque conflit ou difficulté avec la France, le Maroc se tourne vers les Etats-Unis, leur demandant de prendre la relève de celle-ci. Il joue régulièrement les Etats-Unis contre la France. Il en résulte un balancement continu du Maroc entre la France et les Etats-Unis dans le cadre d'un jeu triangulaire et compétitif. C'était déjà le cas par exemple pendant le Protectorat : cherchant à se débarrasser de la tutelle de la France, le Sultan et les nationalistes souhaitaient, mais sans succès, que leur pays fût mis sous Protectorat ou mandat américain.

Au lendemain de l'indépendance, pendant la grave détérioration des rapports franco-marocains (1956-1961) et pendant la crise franco-marocaine (1965-1967), les dirigeants marocains demandèrent également aux USA de supplanter la France au Maroc. Mais ceux-ci ne voulaient aucunement prendre la place de celle-ci au Maroc. Ils désiraient rester de simples partenaires seconds (junior partner) du royaume marocain. Il faut dire qu'à l'époque, l'Afrique, écartée des conflits Est-Ouest, relevait encore de la responsabilité des anciennes puissances coloniales dans le cadre du partage des responsabilités au sein du camp occidental.

Il en fut autrement sous la présidence Reagan. L'engagement musclé de l'Amérique à partir de 1981 partout dans le monde, et plus particulièrement dans le Tiers Monde, sous l'égide d'un président aux allures de shérif de l'Ouest, ont modifié les données du jeu au sein du monde occidental. Il n'était plus question de partage des rôles mais plutôt de relève américaine des puissances européennes trop hésitantes idéologiquement et politiquement pour pouvoir assumer pleinement leur rôle de leadership en Afrique. Dans ce cadre s'inscrivit l'alliance tous azimuts Maroc-Etats-Unis (1981-1982). Une relève de la France semblait se dessiner au Maroc. Mais le balancier a très vite repris son mouvement naturel.

Cependant, devant le refus constant des Etats-Unis de prendre effectivement la place de la France au Maroc, la diplomatie marocaine a déployé constamment une tactique de rechange qu'on pourrait qualifier de supplétive. Ainsi, durant les périodes de crise dans les rapports franco-marocains (1956-1961, 1965-1968, 1990), le Maroc a-t-il sollicité le relais diplomatique, économique et militaire des Etats-Unis. Les relations triangulaires France-Maroc-USA ont pris là une dimension coopérative. Parallèlement, le royaume a recherché également la compensation économique de la CEE, et notamment de l'Espagne, pour consolider la suppléance américaine.

La tactique marocaine de l'équilibre au sein du monde occidental avec ses deux variantes (substitutive et supplétive) révèle en définitive deux données fondamentales :

— En dépit des rapports en dents de scie avec la France, celle-ci demeure le pôle central des relations Maroc-Occident.

— L'Amérique reste le partenaire second, le joker indispensable qu'on sort le moment venu pour continuer sans douleur les relations avec l'Occident.

Outre le maintien de l'équilibre dans le cadre occidental par la technique du balancier, le Maroc a poursuivi régulièrement une tactique d'équilibre dans le cadre Est-Ouest. Il a même élaboré et mis en œuvre à cet égard une double tactique diplomatique : persuasive et dissuasive.

Pendant les périodes difficiles dans les relations Maroc-Occident (1956-1961, 1965-1968, 1971-1973), il s'est servi de l'Est en tant qu'instrument afin de faire pression sur l'Ouest en vue de l'amener à plus de compréhension des intérêts marocains. Il s'est tourné vers l'Est dans le but de convaincre l'Occident de le soutenir plus fermement. Dans les rapports Maroc-Occident, l'Est demeure véritablement l'épouvantail nécessaire pour inquiéter, effrayer, menacer, persuader l'Ouest.

La tactique marocaine est également dissuasive, et dirigée alors par priorité contre l'Est. L'alliance tous azimuts avec l'Occident de ces dernières années, la croisade anti-communiste entre 1975 et 1985 avait pour objectif essentiel de convaincre les pays de l'Est de ne pas se ranger ouvertement et surtout activement aux côtés de l'Algérie. D'ailleurs, pendant qu'on dénonce le communisme, pendant qu'on le contre militairement ça et là dans le monde, on commerce en même temps allègrement avec les pays du camp communiste. Ceci ne peut s'expliquer que par le désir d'amadouer l'Est, de

l'appâter afin qu'il ne se jette pas à corps perdu dans la défense des thèses algériennes.

En somme, c'est là une thérapie essentiellement préventive destinée à empêcher tout engagement actif de l'Est aux côtés de l'Algérie et à prévenir également tout « lâchage » du Maroc par l'Ouest. Bref, il s'agit là de la technique du stabilisateur destinée à corriger les erreurs de calcul de l'Est comme les variations erratiques de l'Ouest. Les conséquences d'une telle tactique sont de deux ordres :

— Elle a permis de contenir l'engagement soviétique du côté d'Alger et même de repousser l'Algérie, déçue du soutien réservé de l'URSS, vers les USA. Ainsi les Algériens ont-ils repris le dialogue diplomatique avec les Etats-Unis en novembre 1974 (rompu en 1967) et relancé leur coopération économique (commerce et gaz) avec ceux-ci. L'Algérie recentre ainsi progressivement son « non alignement » en faveur de l'Ouest.

— En revanche, ce jeu n'a pas supprimé pour autant la circonspection occidentale. L'Occident ne s'est pas départi de sa prudence à l'égard du royaume chérifien, ce qui a incité les dirigeants marocains à s'aligner de plus en plus sur l'Ouest.

Les relations Maroc-Occident se caractérisent donc en définitive par la multiplicité des jeux tactiques de l'équilibre autour de l'axe stratégique d'une alliance résolue avec l'Ouest, axe conditionné dans une large mesure, nous l'avons montré, par les structures des relations internationales marocaines. Le sort du Maroc apparaît à certains égards prédestiné par son environnement, son destin prédéterminé par l'Occident et son avenir scellé par les dirigeants marocains. Le Maroc n'est-il alors qu'un nouveau Sisyphe condamné à rouler sa pierre au sommet de la montagne d'où elle retombera sans cesse ?

On prête à Bouddha cette sentence : « *Il n'y a rien de constant sinon le changement* ». Cette permanence du changement qui caractérise les phénomènes de la vie s'exprime également au niveau des relations internationales. Les rapports Maroc-Occident ne peuvent y échapper.

III — LE RENOUVEAU

Est-Ouest, voilà une opposition cardinale qui s'estompe, se dilue progressivement depuis la chute du rideau de fer, l'implosion du communisme et l'éclatement du géant soviétique. Cette décomposition-recomposition menée à son terme, l'Europe deviendrait-elle « la maison commune » européenne ? L'effacement de ce conflit révèle dans toute la splendeur de sa misère, l'entaille Nord-Sud. La menace change de direction et de visage. Au drame cosmologique Est-Ouest succède la tragédie cosmogonique Nord-Sud. Et le monde arabe et plus précisément le Maghreb, au seuil de l'Europe, y est à la première loge.

Qui menace qui ? Une barrière tombe, une autre se dresse. Les haines archaïques qui sommeillaient dans le subconscient, de l'Européen pour l'Arabe et vice-versa, se réveillent. Le repoussoir communiste cède la place en

Europe occidentale à l'épouvantail maghrébin ; le Maghrébin qu'on englobe sous le terme générique de l'Arabe ? Ces masses grouillantes d'Afrique du Nord vont nous engloutir, annonce M. Debré. Les ennemis héréditaires sont déjà à l'œuvre, à l'intérieur, proclame M. Le Pen. La révolution khomeiniste, les guerres et crise du Golfe arabo-persique n'ont fait d'ailleurs que renforcer ces fausses certitudes. Cette peur diffuse, et maintenant de plus en plus affichée, entretient en retour les vieilles craintes de l'infidèle, du colonisateur, enfouies dans les tréfonds de l'inconscient du Marocain, de l'Algérien, du Tunisien.

La peur a évidemment ses raisons. Elles sont multiples. D'abord la dérive des économies maghrébines qui pourrait avoir des conséquences négatives sur l'économie européenne. C'est aussi la démographie galopante, véritable bombe biologique à retardement. Le taux d'accroissement démographique au Maghreb avoisinant les 2,8 % par an (dont 4,1 % pour la Libye, 3,5 % pour l'Algérie, 2,4 % pour le Maroc...) est en effet l'un des plus élevés du monde. Il « négative » le taux réel de croissance du PIB (1987 : -1,4 % pour l'Algérie, -2,9 % pour le Maroc), obère durablement le développement économique, aggrave le chômage déjà endémique et accroît par conséquent l'émigration vers l'Europe que les seules barrières en papier ne pourront juguler. Or, l'immigration, voilà le terreau du racisme ordinaire. Enfin le déficit démocratique structurel au Maghreb nourrit l'excédent islamique : l'intégrisme. Tous les ingrédients d'une explosion future sont là qui, par un phénomène d'osmose, ne manquerait pas de toucher l'Europe. Les déséquilibres d'aujourd'hui entre les deux rives de la Méditerranée sont autant de germes de tension et de conflits de demain.

Si la menace est commune, le devenir Maghreb-Europe est également commun. Le désintérêt relatif des USA et de l'URSS pour cette partie du monde, l'une, engluée dans ses difficultés économiques, déclinante, l'autre, au terme de sa puissance décadente, ouvre de larges perspectives à l'Europe communautaire, puissance économique ascendante, au Maghreb, entité politique naissante. Les rapports entre les deux régions devront forcément changer de dessin et poursuivre un nouveau dessein. A l'approche horizontale, bilatérale qui a prévalu jusque là succèdera une vision globale des rapports Europe-Maghreb. Et l'objectif poursuivi sera désormais une véritable intégration. Il s'agit donc de créer un espace euro-maghrébin intégré dont les deux pivots seront une sorte de zone de libre-échange mais aussi une zone de sécurité collective et dans les deux cas, le Maroc aura un rôle à tenir.

Le Maroc continuera certainement, en vertu de la loi d'attraction universelle de Newton, de graviter autour de l'Europe occidentale. Satellisé, le royaume élargira sans doute son orbite européen d'autant que l'a priori idéologique ne pourra plus jouer et le jeu de bascule, poursuivi jusque là entre l'Est et l'Ouest, sera démonétisé. Le Maroc accroîtra probablement ses échanges commerciaux avec les pays de l'Est (qui représentent seulement 6 % du total de son commerce en 1988). Mais cette croissance restera malgré tout limitée en raison des contraintes structurelles des économies marocaine et des pays de l'Est. Le Maroc renforcera certainement sa coopération déjà

fructueuse avec les pays de l'Europe centrale, notamment en matière d'infrastructure portuaire, hydraulique et d'exploitation minière.

Cependant le point d'ancrage reste et restera l'Occident et principalement l'Europe communautaire. Toutefois la stratégie traditionnelle, bilatérale de développement par les exportations et l'aide financière destinée avant tout à subventionner le commerce européen, doit être révisée. Les différents accords Maroc-CEE (mars 1969, avril 1976, mai 1988) et les différents protocoles financiers qui les accompagnent n'ont fait qu'accroître le développement dans le sous-développement et aggraver la dépendance de l'économie marocaine à l'égard de la CEE. Les indices de l'évolution des échanges commerciaux l'attestent clairement. La polarisation des échanges sur la CEE et plus particulièrement la France perdure. En 1988, la CEE représentait encore 50,4 % du commerce extérieur marocain et la part de la France dans le total CEE était de 44 % à cette même date. Le déficit commercial structurel en faveur de la Communauté demeure. En 1988, la part de la CEE dans le déficit commercial du Maroc était de 40 %. La dépendance alimentaire du Maroc persiste, même si la situation s'est améliorée ces dernières années. Certes en 1988, les produits alimentaires ne représentaient plus que 11,7 % du total des importations du Maroc contre 20 % en 1981, mais la part de la CEE dans le total des importations alimentaires était encore de 19,4 %. Et, à elle seule, la France intervenait pour 46 %. Ces déséquilibres de l'économie marocaine en faveur de la CEE sont d'autant plus graves qu'ils s'accompagnent d'un blocage sectoriel de la croissance. En effet, la mise en œuvre des mécanismes d'autodéfense prévus par les accords CEE, l'application de certaines mesures protectionnistes, notamment en matière de textile, la généralisation du régime préférentiel accordé aux produits marocains à d'autres pays méditerranéens, ont abouti en définitive à l'amenuisement des exportations marocaines vers la CEE. Le troisième élargissement des Communautés à des pays méditerranéens en concurrence objective avec la structure productive marocaine, comme celles d'ailleurs d'autres pays de la rive sud de la Méditerranée, rend ce modèle de croissance axé sur des concessions à l'importation sur le marché communautaire, inadéquat, voire illusoire. L'accord Maroc-CEE d'avril 1976 a montré ses limites. Sa simple adaptation par le protocole commercial de mai 1988, prévoyant notamment le « maintien des courants traditionnels d'exportation du Maroc vers la Communauté » et à terme la mise à parité de concurrence, pour les produits agricoles, avec l'Espagne et le Portugal, est certainement irréaliste. De même, la demande d'adhésion du Maroc aux Communautés européennes, formulée en juin 1984, est vraiment irréalisable. Car, c'est une « monstruosité » politique et surtout une « impossibilité juridique » en l'état actuel des traités communautaires.

Quel avenir alors pour le Maroc, alors que l'Europe communautaire change d'échelle avec l'ouverture du marché unique en 1993 et de dimension avec l'union politique et monétaire en voie de réalisation ? Celui-ci ne saurait être solitaire. Il doit être solidaire.

Déjà le Maghreb, simple expression géographique, s'érige en personnalité morale. La naissance de l'Union du Maghreb Arabe, le 17 février 1989, en dépit de sa fragilité institutionnelle (seul le Conseil des chefs d'Etat décide

et ses décisions sont prises à l'unanimité), pourrait bien être le moteur de développement de politiques sectorielles, frayant ainsi la voie à un « fédéralisme à l'envers » maghrébin.

Cette intégration horizontale doit s'accompagner d'une intégration verticale. Les contraintes qui résultent de la différence de taille entre les ensembles maghrébin et européen ne peuvent constituer des obstacles infranchissables. Bien au contraire, elles pourront être le point de départ pour l'élaboration de politiques sectorielles complémentaires entre les deux rives de la Méditerranée, comme le préconise d'ailleurs la Commission de Bruxelles (cf. ses communications au Conseil, en date du 26 septembre 1985, 23 novembre 1989 et 22 mai 1990). La mise en place d'une « stratégie de co-développement » aboutirait sans doute à la création de cette « zone stratégique euro-méditerranéenne » dont l'Europe a tant besoin pour sa sécurité et pour ses intérêts économiques et le Maghreb pour sa stabilité et son développement. La Communauté n'a plus véritablement, comme le souligne le roi du Maroc, de « recul stratégique ». Comment pourra-t-elle alors soutenir la concurrence face à l'ensemble américain et à la Constellation asiatique autour du Japon si ce n'est en s'étendant vers le sud immédiat auquel tant de liens l'unissent encore ? Déjà le président Mitterrand avait fait une proposition en ce sens à Rabat en 1983, visant à créer un « noyau stable » autour de la Méditerranée occidentale. La réunion de Rome du 10 octobre 1990, regroupant les ministres des Affaires étrangères de l'UMA, de la France, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et le représentant de Malte, réunion préparée par plusieurs rencontres au niveau des experts, et la première réunion UMA-CEE le 12 novembre à Bruxelles, ouvrent la voie à une coopération plus intégrée dans le cadre d'une structure permanente de coopération en Méditerranée occidentale. Cette volonté de développement conjoint devrait bien sûr englober à terme l'ensemble des pays du bassin méditerranéen qui occupent le 3^e rang des débouchés extérieurs de la CEE et lui assurent son plus grand excédent commercial. Et le moyen pour y parvenir serait le dialogue euro-arabe réanimé et restructuré (cf. les conclusions de la Conférence ministérielle de Paris de décembre 1989 et le communiqué final de la Commission générale du dialogue euro-arabe, tenue à Dublin le 8 juin 1990).

Le développement du Maroc se fera ainsi dans un espace clôturé mais sans être clos. Ses nouvelles frontières, maghrébines, européennes et en dernière instance méditerranéennes ne l'empêchent pas en effet de continuer à jouer le rôle d'intermédiaire, qui fut le sien par le passé, entre l'Europe et l'Afrique. La construction d'une liaison fixe par le détroit de Gibraltar et le prolongement déjà en cours du réseau routier à travers le Sahara faciliteront grandement sa vocation.

Toutefois la mise en place d'un espace économique commun est certainement nécessaire mais sûrement insuffisant. Dans une zone de tensions, véritable magma en perpétuelle effervescence, les conflits latents et déclarés désormais débridés du repli soviétique, peuvent dégénérer à tout moment et mettre en danger, par voie d'enchaînement, les frontières méridionales des Communautés. La stabilité de l'Europe ne peut être bâtie sur l'instabilité

grandissante dans la rive sud de la Méditerranée (v. Charte de Paris, CSCE, 21 novembre 1990).

Alors nulle paix dans le bassin méditerranéen sans un véritable système de sécurité collective dans la région. L'idée d'un « Helsinki méditerranéen » avancé par l'Italie et l'Espagne et soutenu par les pays non alignés méditerranéens, dont le Maroc, (v. déclaration d'Alger le 26 juin 1990), fait son chemin. L'objectif à terme serait de mettre sur pied une Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) sur le modèle de son ancêtre, la CSCE, avec trois volets : l'un sur la sécurité, l'autre sur la coopération et un autre enfin sur les droits de l'homme et la démocratie en général. En dépit des divergences concernant l'étendue de la zone à couvrir par le CSCM, un tel projet a été d'ores et déjà accepté par les pays de l'UMA et quatre pays de la CEE lors de la réunion de Rome du 10 octobre 1990. Sa mise en œuvre et la dilution progressive du conflit Est-Ouest entraîneront probablement une reconsidération du rôle stratégique du Maroc. Certes, le royaume continuera à participer au verrouillage de la Méditerranée occidentale au profit de l'Occident. Mais il pourrait également, avec les autres pays d'Afrique du Nord, constituer un glacis protecteur de l'Europe au sud, et un sanctuaire stratégique à celle-ci, en cas de conflit armé généralisé sur le continent européen.

Le royaume chérifien peut-il donc finalement échapper à sa destinée européenne ? Rien n'est moins sûr. L'eût-il voulu, il n'aurait pu s'en défaire. « On ne lutte pas contre la force du destin » disait Eschyle, le Maroc non plus, pourrait-on dire. Les responsables actuels n'abandonneront pas le cap sur l'Europe et l'Occident. Leurs intérêts sont intimement liés et étroitement imbriqués. Même en cas de disparition de la monarchie et du système politique actuel, engloutis par une lame de fond islamiste, la « Chine barbaresque » ne se détacherait pas forcément du vieux continent. Même au cas où le Maroc serait redevenu le « jardin de la foi intransigeante », il ne romprait pas nécessairement avec l'Europe chrétienne. La bourgeoisie nationale continuera de lier son sort à l'Europe, sa nourricière, et de s'abreuver aux sources rationnelles de l'Occident.

Le Maroc serait-il en définitive condamné, à la manière de ce qu'écrivait Mallarmé, à « repuiser, simplement, au destin » ?

69874 (S)

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC



ISN	
NONAT A 110	
NAC A 090	13-03.03
CODBI A 121	
COTRA A 122	

TYP:CEL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

CODUD	
INDEX A 010	014.ERP.A
NAME A 020	

STATUT A 150	C	D	PAYS PROD. A 160	FR	TYPE BIBL. A 171	J
-----------------	---	---	------------------------	----	------------------------	---

NIVUD A 131	(A)	M	C	NIVSO A 132	(M)	C	(S)
----------------	-----	---	---	----------------	-----	---	-----

INDICATEURS BIBLIOGRA- PHIQUES	REUNION	DICTIONNAIRE	DONNEES NUMERIQUES	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTES INCLUDE(S)	RESUME	NON CONVEN- TIONNEL
A 172	K	L	N	U	V	Z	Y	E	V

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 120 AUTEUR ET AFFIL	BERRAMDANG, Abdelkhalig.
	A 220 COLLEC TIVITE AUTEUR	
	A 230 TITRE UD	Le Maroc et l'Europe : un destin commun.
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S)	A 310 AUTEUR		
	A 320 COLLEC TIVITE AUTEUR	Institut de Recherches et d'Etudes pour le Monde Arabe et Musulman / Paris / FR	
	A 330 TITRE DOCUM GENER	Le Maghreb, l'Europe et la France.	
	A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires	
	A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE	Etude de l'Annuaire de l'Afrique du Nord	
A 420 VOLNUM		A 430 ISSN	0142-7540

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	16-03-1993
DATSA D 110	
DATMI D 120	

--

FIN

النهاية

22

مشاهد

VUES